

6 décembre 2016

DESORMAIS, LES PENSIONS COMPLÉMENTAIRES SONT AUSSI SUR MYPENSION.BE

Depuis aujourd'hui, l'élargissement du portail des pensions en ligne est un fait.

La nouveauté : 'ma pension complémentaire'. A côté des données concernant votre pension légale, mypension.be vous donne également de l'information personnalisée à propos de votre pension complémentaire.

Toute personne qui s'interroge sur sa pension complémentaire peut, dès aujourd'hui, vérifier sur mypension.be :

- Si elle recevra plus tard une pension complémentaire ;
- Si oui, les réserves déjà constituées ;
- Ce qui adviendrait de sa pension complémentaire en cas de décès avant son départ à la pension.

Début 2016, 3,4 millions de travailleurs salariés et d'indépendants avaient déjà constitué une pension complémentaire. Si vous avez déjà une pension complémentaire, vous pouvez visualiser sur 'ma pension complémentaire' ce qui a déjà été constitué pour l'ensemble de vos plans et ce que vous pouvez attendre pour chacun d'eux au moment de votre départ à la pension.

Les personnes bénéficiant d'une pension complémentaire ont désormais, et ce pour la toute première fois, un aperçu de leurs plans en tant que travailleur salarié et indépendant. Elles peuvent dès lors retrouver rapidement et à un seul endroit :

- Auprès de quel(s) employeur(s) elles ont constitué des droits ;
- Quel assureur ou quel fonds de pension gère actuellement ces droits.

Au 1^{er} janvier, la moitié des affiliés de notre banque de données a constitué des droits à une pension complémentaire dans un emploi précédent. Souvent, les personnes ne savent plus si elles ont déjà constitué des droits et encore moins où sont gérés ces droits dits « dormants ». Ainsi, il est possible que des droits dormants soient oubliés. A présent, vous pouvez retrouver ces droits « oubliés ». C'est important, car ainsi vous êtes certain que lors de votre départ à la pension, tout ce que vous aurez constitué vous sera payé.

Tout le monde n'a pas toujours une vue claire sur sa pension complémentaire. À partir d'aujourd'hui cela va changer. 'Ma pension complémentaire' informe les gens sur une matière complexe et technique.

- Tout est expliqué de la manière la plus simple possible et présenté de manière univoque ;
- Toute personne ayant déjà constitué des droits à différents endroits reçoit la même information pour chaque plan ;

- Tous les montants sont toujours calculés au 1^{er} janvier de l'année.

Plus de 40% des affiliés ont déjà constitué des droits à différents endroits et reçoivent -ou recevaient- dès lors des fiches de pension de différents fonds ou assureurs. Les termes très différents qui sont utilisés dans ces fiches annuelles permettent difficilement de tout comprendre et de tout comparer.

'[Ma pension complémentaire](#)' vous offre une vue claire et complète sur la constitution de votre pension complémentaire. En quelques clics de souris, vous pouvez comparer et rassembler l'information à propos de vos différents plans de pension complémentaire.

Dans les mois à venir, [mypension.be](#) continuera à se développer. D'ici la fin de l'année prochaine, vous pourrez effectuer une estimation du montant de votre pension légale. À partir de 2018, vous pourrez également simuler l'effet de certains choix de carrière sur votre pension.

[mypension.be](#) est une collaboration entre le Service fédéral des Pensions, l'INASTI et Sigedis.

Le volet '[ma pension complémentaire](#)' est pris en charge par Sigedis. L'information provient de DB2P, la banque de données dans laquelle sont centralisées les données de toutes les pensions complémentaires. Les assureurs et les fonds de pension sont les principaux fournisseurs des données dans DB2P.